

*Rapport du comité de sélection*

Si nous avons décidé d'envisager les chiffres de dix et de 15, c'est tout simplement que nous avons tenu compte du nombre de députés qui se présentent effectivement aux séances des comités. En consultant les comptes rendus des travaux de n'importe quel comité les députés pourront se rendre compte que le travail y était accompli essentiellement par un noyau de personnes. S'ils poussent leur enquête jusqu'à examiner le détail des travaux, ils s'apercevront que la participation à ces comités témoignait d'un va-et-vient considérable. Quand un comité était saisi d'un sujet qui intéressait certains députés en particulier, ceux-ci négociaient avec leurs collègues, et on assistait alors à une débâcle générale qui modifiait sensiblement la composition du comité. Quand venait le temps de se prononcer, on faisait du battage pour qu'il y ait suffisamment de membres lors du vote.

Après avoir vu ce qui se passait véritablement au sein de ces comités, nous avons conclu que le travail y était accompli par un petit groupe d'intéressés. Il y avait ceux qui, toujours en quête de gloire, ne rataient jamais une occasion de participer à leurs travaux quand le sujet à l'étude était particulièrement intéressant ou sortait de l'ordinaire. Il y avait également ceux qu'on allait chercher dans tous les partis au moment des votes pour que les choses aient l'air respectable.

Il n'a pas été bien difficile d'en arriver aux chiffres de dix et 15. Nous avons d'abord décidé d'éliminer la horde de représentants ne faisant acte de présence qu'au moment des votes. A cette fin, nous avons dressé une liste des personnes compétentes pouvant agir à titre de remplaçant dans un comité. Grâce à cette liste, les représentants voient leur place assurée. Il serait presque impossible sinon très difficile à un whip d'exclure un membre d'un comité, car il lui faudrait annoncer cette mesure à la Chambre.

Nous désirions ainsi donner aux membres un droit de propriété à l'égard du comité. Nous voulions offrir cette prérogative aux membres des comités qui assistent effectivement aux travaux. En fait, nous voulions revaloriser le rôle du simple député et garantir l'indépendance dans la structure des comités de façon à minimiser les pouvoirs des whips et des leaders de parti.

C'est le but de la réforme. Nous savions qu'elle serait pénible à réaliser à cause des pratiques qui se sont implantées à la Chambre. Quand nous faisons campagne pour nous faire réélire, nous produisons une longue liste de tous les comités où nous nous sommes présentés, parfois pendant une dizaine de minutes, pour donner à nos électeurs l'impression que nous nous tuons de travail en participant aux travaux de plus de comités qu'une personne peut raisonnablement suivre dans une année. Nous en sommes venus, dans ce débat, à nous préoccuper principalement de questions de rang, d'amour-propre et il faut nous rendre à l'évidence qu'il n'est plus possible de mener nos délibérations comme nous le faisons dans le passé, si les simples députés veulent plus de pouvoir et d'autorité. Pour avoir ce pouvoir et cette autorité, ils vont devoir se spécialiser dans certains domaines et renoncer à certaines activités.

Nous avons décidé de recommander que les comités soient composés de dix ou de 15 membres parce que nous voulons améliorer le sort des simples députés. Pour cela, ils devront se discipliner, se spécialiser davantage et devenir plus autonomes.

Ces propositions garantissent une indépendance aux simples députés.

Le Règlement a été invoqué cet après-midi, peu de temps après la période des questions. C'était justement à ce propos, puisque le rappel portait sur le renvoi au comité des documents émanant du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen). Je suis intervenu dans le débat pour dire qu'en vertu du nouveau Règlement le comité a le droit d'étudier tout document se rapportant à une loi du Parlement ou à un rapport annuel. Le rapport annuel du ministère des Affaires extérieures parle sans aucun doute du désarmement, de la paix, du NORAD et de l'OTAN, sujets visés dans le document signé et déposé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A mon avis, il n'aurait pas dû y avoir de rappel au Règlement. Le comité permanent aurait simplement dû se réunir et annoncer qu'il allait tenir des audiences. Ultérieurement, le comité aurait présenté à la Chambre un rapport dont nous aurions alors délibéré. Voilà comment je conçois le fonctionnement du système. Si nous voulons procéder de cette façon et que les députés puissent participer d'une façon valable, nous ne pouvons plus avoir des hordes de députés sans affectation, à la recherche d'une place pour se faire valoir un moment, en poussant de côté les députés qui font le véritable travail de ces comités. Nous voulons un système en vertu duquel les députés membres d'un comité seraient inamovibles et ne pourraient changer qu'à leur discrétion et non à la demande du whip ou du chef du parti.

Nous devons renoncer à certaines pratiques douteuses qui sont apparues avec le temps. Il me semble que si les députés veulent avoir plus de pouvoir et de responsabilités, ils devront accepter des changements d'attitude. Il faudra qu'ils changent d'attitude vis-à-vis des travaux des comités et du Parlement. Nous savons que le changement sera très douloureux, car le fait de siéger à un grand nombre de comités confère un certain prestige. Nous savons qu'un grand nombre de députés aiment voir leur nom figurer dans la liste de divers comités. Néanmoins, nous savons aussi que de nombreux députés prennent au sérieux leur travail au sein des comités. Nous voulons leur offrir toute l'occasion voulue de montrer leur savoir-faire et leur restituer l'autorité et les pouvoirs qu'accapare actuellement la direction des partis.

● (1500)

Quand nous étions en Grande-Bretagne, le comité spécial a étudié la structure des comités britanniques. Nous avons constaté avec étonnement qu'environ 200 députés ne faisaient partie d'aucun comité mais on semblait trouver cela normal. On semblait également trouver normal qu'il faille faire preuve de ses connaissances et de sa compétence pour gagner le droit de faire partie d'un comité. Il ne suffit pas d'être député, il faut mériter cet honneur. Le système britannique fonctionne assez bien et je le crois assez efficace. Les députés que nous avons rencontrés et qui n'étaient membres d'aucun comité manquaient un peu d'enthousiasme à l'égard du système, mais ils estimaient avoir quand même le droit d'intervenir et de participer.